

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 11 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'éviter les demandes de rapport, et préférer les engagements et prises de position claires du gouvernement.